

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 19 novembre 2020 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres.

20/080/HN

**DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Commissions Permanentes du
Conseil d'Arrondissements – Désignation des membres.**

L'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales offre au Conseil Municipal la possibilité de constituer des commissions chargées d'étudier les questions qui lui seront soumises. Le Conseil d'Arrondissements peut, de la même façon, constituer des Commissions Permanentes chargées d'étudier les projets de délibération soumis au vote.

L'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit notamment que la composition des différentes commissions, dans les communes de plus de 3 500 habitants, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle, pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Il est donc proposé à notre Assemblée en application de cet article :

I - d'instituer 4 Commissions Permanentes :

- Commission "**Développement Durable et Cadre de Vie**"
- Commission "**Économie, Finances et Administration Générale**"
- Commission "**Éducation, Culture, Solidarité et Sports**"
- Commission "**Urbanisme, Aménagement et Grands Projets**"

II - de désigner le nombre de membres, chaque élu pouvant être membre de deux commissions, et pouvant assister sans pouvoir délibératif, aux travaux des commissions autres que celles dont il est membre.

Le règlement intérieur du Conseil d'Arrondissements, précise dans le détail les modalités de fonctionnement de ces commissions, conformément à l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11ÈME ET 12ÈME ARRONDISSEMENTS
VU LA LOI N° 82-1169 DU 31 DÉCEMBRE 1982
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES,
ARTICLES L.2122-22 ET L.2121-8
VU LE PROCÈS VERBAL D'INSTALLATION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS
DANS SA SÉANCE DU 12 JUILLET 2020
VU LE PROCÈS VERBAL DE L'ÉLECTION DU MAIRE DE SECTEUR EN DATE DU
04 NOVEMBRE 2020
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

Article 1 : La Commission "**Développement Durable et Cadre de Vie**" est composée de 20 membres dont Monsieur le Maire Président de droit.

En sont désignés membres :

- M. SOUVESTRE
- Mme EMERY
- M. AGU
- Mme CANNONE
- Mme BALLETTI
- Mme BARTHES
- M. COULET
- M. KHOZIAN
- Mme LUCCIONI
- M. CARVALHO
- Mme MONNET-CORTI
- M. GUICHARD
- M. PICHON
- M. BERT
- M. RUAS
- Mme BERNARDI
- Mme ROSSELL
- M. SIGNES
- M. KELLER
- Mme BELLONI

Article 2 : La Commission "**Economie, Finances et Administration Générale**" est composée de 20 membres dont Monsieur le Maire Président de droit.

En sont désignés membres :

- M. SOUVESTRE
- M. KHOZIAN
- M. NAKACHE
- Mme BOUALEM
- Mme CARREGA
- M. RUAS
- M. RIVOALLAN
- M. PARAKIAN
- M. PICHON
- M. CARVALHO
- M. GUICHARD
- M. LAGET
- Mme CAMPAGNOLA/SAVON
- M. COULET
- Mme BALLETTI
- Mme AUDIBERT
- M. OHANESSIAN
- M. ROSIQUE
- M. ALLISIO
- Mme GRISETI

Article 3 : La Commission "**Education, Culture, Solidarité et Sports**" est composée de 20 membres dont Monsieur le Maire Président de droit.

En sont désignés membres :

- M. SOUVESTRE
- Mme CARREGA
- Mme SCIARA
- M. AUDIBERT
- Mme BARTHES
- Mme BOUALEM
- M. LAGET
- M. COULET
- Mme CANNONE
- Mme LUCCIONI
- Mme MONNET-CORTI
- M. KHOZIAN
- Mme CAMPAGNOLA/SAVON
- M. RIVOALLAN
- Mme RADY
- Mme AUDIBERT
- M. ROSIQUE
- Mme ROSSELL
- Mme GRISETI
- Mme BELLONI

Article 4 : La Commission "**Urbanisme, Aménagement et Grands Projets**" est composée de 20 membres dont Monsieur le Maire Président de droit.

En sont désignés membres :

- M. SOUVESTRE
- M. LAGET
- M. AGU
- M. AUDIBERT
- Mme BALLETTI
- M. BERT
- Mme EMERY
- M. PARAKIAN
- M. NAKACHE
- M. PICHON
- Mme RADY
- M. RIVOALLAN
- Mme SCIARA
- M. GUICHARD
- Mme CAMPAGNOLA/SAVON
- Mme BERNARDI
- M. OHANESSIAN
- M. SIGNES
- M. ALLISIO
- M. KELLER

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 19 novembre 2020